

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
Délibération n° 2018-09 du Comité syndical du vendredi 02 mars 2018

**MODALITÉS DE DIFFUSION DE LA COLLECTION ÉDITORIALE  
« LES CARNETS DU CŒUR D'HERAULT »**

L'an deux mil dix huit le vendredi 2 mars à neuf heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault - 2, parc d'activité le Camalcé - 34150 GIGNAC à l'invitation du Président en date du 16 février 2018.

|                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Étaient présents ou représentés :                         | Francis BARDEAU, Olivier BRUN (représenté par Laurent DUPONT), Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Noël MALAN, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER FERNANDO, Yolande PRULHIÈRE, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL (représentée par Bernard GOUJON), Michel SAINT PIERRE (représenté par Agnès CONSTANT) Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Irène TOLLERET (représentée par Jacques RIGAUD), Jean TRINQUIER, Claude VALERO (représenté par Berthe BARRE), Louis VILLARET.<br>Fadilha BENAMMAR KOLY (suppléante), |
| Absents ou excusés :                                      | Sébastien ANDRAL, Christian BILHAC, Béatrice FABRE, Jacky GALABRUN, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Denis MALLET, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Laurent SINTES..                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 20 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

Vu le Code Général des Collectivités,

Considérant que dans le cadre de son action pour la connaissance et la valorisation du patrimoine local, le Pays Cœur d'Hérault a développé une collection éditoriale « Les Carnets du Cœur d'Hérault » qui a pour ambition de porter à connaissance du grand public diverses ressources : études, travaux, monographies, enquêtes, récits, etc.

Considérant l'intérêt d'une diffusion grand public de ces ouvrages via les offices de tourisme ou différentes entreprises,

Afin d'assurer la diffusion de ces ouvrages auprès du grand public, les éléments suivants sont proposés au vote :

➤ Prix de vente

Le prix de vente public de chaque carnet de la collection est fixé à 6 euros TTC.

➤ Dépôt-vente

Afin de garantir une bonne diffusion des ouvrages, il est prévu de pouvoir confier une partie des Carnets en dépôt-vente auprès de partenaires divers (éditeurs, libraires, boutiques des offices de tourisme et sites patrimoniaux, etc.).

Une convention de dépôt-vente en précisera les conditions (cf. *projet de Convention de prêt modifiée en annexe*).

➤ Dons

Une partie des ouvrages pourront être offerts (dotations auteurs et contributeurs, dons partenaires, etc.).

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ D'adopter le tarif de vente
- ✓ D'adopter le principe et les conditions du dépôt - vente
- ✓ D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire

Clermont l'Hérault, le 6 mars 2018

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 6 mars 2018

Le Président du Syndicat

  
Louis VILLARET

Publiée le 6 mars 2018  
Transmise le 6 mars 2018

